



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions

Plan directeur du quartier «Jardin des Nations» et plan de site «Campagne du Grand Morillon»

1. Lors de sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration, sur recommandation du sous-comité¹, a demandé au Bureau de continuer à négocier avec les autorités suisses compétentes dans le cadre de la présentation de la version définitive du projet de plan directeur de quartier, en vue de conserver un maximum de flexibilité pour tout projet que l'Organisation pourrait être amenée à étudier dans le futur sur les terrains dont elle est propriétaire ainsi que sur la parcelle dont elle est superficiaire.
2. En août 2003, les autorités suisses ont adressé au Bureau une copie de la version définitive du projet de plan directeur de quartier, qui devrait bientôt être soumise aux autorités compétentes pour ratification. Cette version du projet tenait compte notamment des préoccupations exprimées par le Bureau au cours d'une réunion qui s'était tenue en janvier 2003. Toutefois, de nombreuses modifications importantes qui avaient fait l'objet de discussions antérieures ne figuraient pas dans cette version définitive.
3. En septembre 2003, lors d'une autre réunion avec les autorités suisses, le Bureau a fait part une fois de plus de ses préoccupations, notamment quant au fait que le projet de plan directeur mentionnait le possible partage des potentiels à bâtir avec d'autres propriétaires privés, l'affectation d'une partie des potentiels à bâtir à d'autres organisations internationales et l'ouverture de la propriété du BIT au public, et présentait de grands projets routiers à proximité des bâtiments du BIT.
4. Conformément aux instructions que le Conseil d'administration avait données au Directeur général, lors de sa 286^e session (mars 2003), le Bureau poursuit ses discussions avec les autorités compétentes et le Sous-comité du bâtiment sera tenu informé de tout événement nouveau en la matière.

Genève, le 14 octobre 2003.

¹ Document GB.286/PFA/BS/3/1.